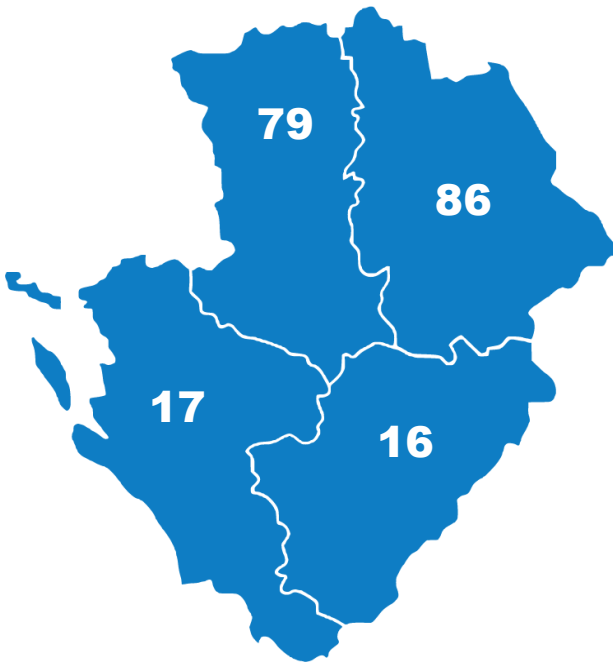


2023-2024

# Le Guide du/de la nouvel(le) élu(e) du C.V.L.



ACADÉMIE  
DE POITIERS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Le mot de la Rectrice



Le conseil de la vie lycéenne donne la parole aux représentants des élèves afin d'impulser une nouvelle dynamique dans les lycées, de nouveaux projets, un meilleur fonctionnement d'établissement et du mieux-vivre pour les élèves. Ce sont des lieux d'expression de la démocratie scolaire.

Elus par vos pairs, vous pouvez être fiers de porter ce mandat.

Je voudrais ici mettre l'accent sur quelques-unes de vos importantes responsabilités.

D'abord, vous avez la responsabilité de représenter et de porter la voix des lycéens dans les instances: au CVL bien sûr, également au sein du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) ou du conseil d'administration. Vous serez donc associés aux décisions prises dans celles-ci et il vous reviendra d'y participer, en ne parlant pas en votre nom propre mais en celui des élèves que vous représentez.

Ensuite, vous avez la responsabilité d'être force de proposition pour améliorer le climat scolaire au sein du lycée. Nous poursuivons notre politique de lutte contre le harcèlement avec l'extension du programme PHARe au lycée; il vous revient d'appuyer le travail mené par les élèves ambassadeurs contre le harcèlement. Dans le cadre des appels à projets académiques ou du Conseil régional, vous avez également la possibilité de faire financer des projets contribuant au bien-être dans le lycée. Enfin, l'académie est fortement engagée dans la démarche de labellisation égalité filles-garçons au sein des établissements scolaires; dans ce cadre et au-delà, c'est votre responsabilité que de porter les valeurs d'égalité et de non-discrimination au sein de l'établissement.

Enfin, en tant que représentant élu, siégeant dans les instances, vous êtes des acteurs de l'Ecole de la République, une Ecole qui protège de toute pression culturelle ou religieuse pour mieux émanciper par le savoir et la connaissance. Cette Ecole de la République fait vivre la devise républicaine "liberté, égalité, fraternité" et le principe de laïcité.

Je vous remercie sincèrement de votre engagement et je sais pouvoir compter sur vous !

**Bénédicte Robert**  
Rectrice de l'académie de Poitiers

# Sommaire

**1**

**Qu'est-ce que le C.V.L. ?**

**La communication**

**2**

**3**

**Les projets**

**Qu'est-ce que le C.A.V.L. ?**

**4**

**5**

**Nos conseils**

En annexe, l'appel à projets de la vie lycéenne 2023-2024

# 1

## Le C.V.L.

Le C.V.L., Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne, est une instance où les lycéens sont associés aux décisions de leur établissement scolaire. Le C.V.L est compétent pour débattre des questions sur les conditions de travail et de vie des élèves dans les lycées. Le conseil d'administration de l'établissement scolaire le consulte quand il doit traiter d'un de ces sujets.

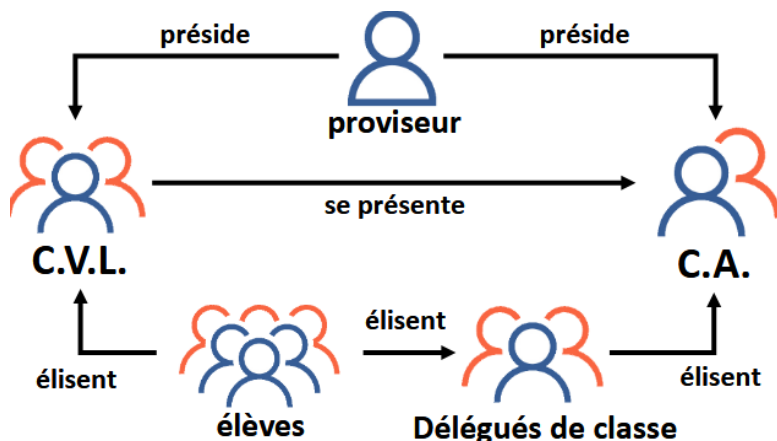
### Sa composition :

- 10 représentants élèves (élus pour 2 ans renouvelables)
- 8 représentants de personnels travaillant au lycée.
- 2 représentants de parents d'élèves.

Le C.V.L. est présidé par le chef d'établissement tandis que son vice-président est un lycéen, élu pour 1 an parmi les candidats à l'élection des représentants élèves au Conseil d'Administration.

### Ses opportunités :

Les membres du C.V.L. peuvent se présenter à un mandat d'un an pour intégrer le Conseil d'Administration de leur lycée afin de faire partie des 5 places réservées aux élèves (un au moins représente les élèves des classes post-baccalauréat si elles existent).



## Ses attributions et missions :

- Représenter les élèves durant les temps d'échanges consultatifs proposés par le chef d'établissement.
- S'investir dans la mission de la vie lycéenne, c'est-à-dire, mener des actions afin d'en faire bénéficier les lycéens de votre lycée.
- Répondre à la consultation du Conseil d'Administration sur les compétences du C.V.L. :
  - Organisation des études et du temps scolaire.
  - Élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur.
  - Organisation du travail personnel et du soutien des élèves.
  - Information liée à l'orientation, portant sur les études scolaires et universitaires, et sur les carrières professionnelles.
  - Santé, hygiène, sécurité et aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne.
  - Organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

## **L'inter-C.V.L.**

L'inter-C.V.L. réunit plusieurs C.V.L. de différents établissements d'un même territoire. Il peut être organisé au niveau d'un département à l'initiative du Délégué Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne (DAVLC) ou des chefs d'établissements. Ces derniers peuvent être sollicités dans cet objectif par des élus de C.V.L.

Le but est de mutualiser les idées, les initiatives et les projets pour faciliter leur déploiement sur les territoires. L'ambition peut aussi être de collaborer sur un même projet ou de travailler une même problématique.

La communication est une priorité aujourd'hui afin d'informer les lycéens. Aussi, nous allons vous proposer des outils appropriés.

Le **site académique** met à la disposition de tous :

- **les comptes rendus du C.A.V.L. ainsi que certains supports** utilisés durant les réunions ou les temps de travail.

Chacun peut les retrouver via le lien :

<https://www.ac-poitiers.fr/s-engager-au-college-et-au-lycee#summary-item-5>

- **les informations utiles sur les élections lycéennes et plus largement la démocratie scolaire**

Chacun peut les retrouver via le lien :

<https://www.ac-poitiers.fr/le-cavl-2022-2024-de-l-academie-de-poitiers-est-elu-124186>

Vous avez la possibilité de vous adresser au délégué académique à la vie lycéenne et collégienne (D.A.V.L.C.) pour vos questions, vos suggestions ou simplement pour un échange, en utilisant l'adresse : [davl@ac-poitiers.fr](mailto:davl@ac-poitiers.fr)

Les élus du CAVL disposent d'un groupe de communication whatsapp, d'un compte Instagram. **Nous avons le projet d'un second groupe rassemblant les vice-présidents des CVL.**

L'information plus institutionnelle passe par le canal des référentes et référents vie lycéenne.

## Communication au sein du lycée :

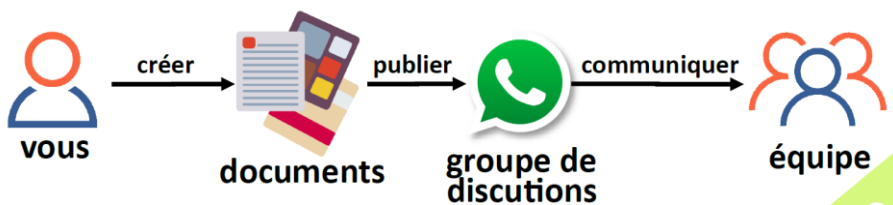
Afin de permettre aux autres élèves de s'intéresser aux actions de votre C.V.L., il est important de mettre en place une communication dans votre lycée sur vos actions et les projets qui sont discutés afin de permettre aux élèves de susciter un intérêt particulier pour votre instance.

Cette communication peut prendre la forme d'un affichage à la vie scolaire, des messages sur l'outil numérique de l'établissement, tel que PRONOTE ou encore, par un accord de communication avec la M.D.L. De plus, vous pouvez avec l'accord de l'établissement réaliser des sondages papiers ou sur PRONOTE, permettant de connaître l'avis général des élèves sur une question ou bien de connaître des données utiles à vos projets (ex : connaître la proportion des élèves qui possèdent un ordinateur personnel).

## Communication au sein du C.V.L. :

Pour réaliser vos projets dans votre C.V.L., vous allez probablement vous organiser en commissions pour chaque projet, c'est pourquoi il est important que vous possédiez un espace de travail et de partage d'informations.

Nous vous invitons à utiliser les outils à votre disposition dans l'établissement, afin de permettre à vos collaborateurs de lire les documents. Et d'autre part, de vous servir d'une messagerie en ligne pour l'envoi de fichiers ou encore le mail qui est sous-estimé.



# 3

## Les Projets

Monter un projet n'est pas une chose simple, c'est pourquoi nous proposons une méthodologie de projet afin de vous orienter dans le vôtre. De plus nous vous présenterons des projets réalisables par un C.V.L.

- **Définir l'objectif du projet** : Identifiez clairement ce que vous souhaitez accomplir avec votre projet. Établissez des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, pertinents et temporellement définis (S.M.A.R.T. en anglais) pour guider vos actions tout au long du projet.
- **Constituer une équipe** : Identifiez les personnes ayant les compétences requises pour mener à bien le projet. Définissez les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe et assurez-vous que les ressources nécessaires sont disponibles.
- **Élaborer un plan** : Créez un plan détaillé en décomposant votre projet en tâches et sous-tâches. Identifiez les ressources nécessaires et établissez un échéancier réaliste.
- **Trouver les ressources** : Identifiez les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à la réalisation du projet. Établissez un budget prévisionnel et assurez-vous d'avoir d'une part le soutien de l'établissement pour chaque étape du projet et d'autre part des ressources financières (se référer à la partie sur les financements).
- **Mettre en œuvre le projet** : Commencez la mise en œuvre en suivant le plan établi. Communiquez régulièrement avec l'équipe pour vous assurer que tout le monde est sur la même longueur d'onde et respecte les délais fixés.
- **Suivre et évaluer les progrès** : Surveillez l'avancement du projet en comparant les résultats obtenus par rapport aux objectifs définis. Célébrez les réussites et identifiez les erreurs afin d'améliorer les futurs projets.
- **Clôturer le projet** : Une fois que les objectifs du projet ont été atteints, assurez-vous de clôturer tous les aspects du projet. Faites un bilan final pour évaluer les performances, les leçons apprises et les points à améliorer pour les projets futurs.



## Financement :

Pour obtenir des financements pour votre projet, il existe plusieurs moyens et plusieurs financements :

- En premier lieu, **votre établissement sera sans doute votre premier soutien financier**. La subvention, qui vous sera allouée par votre établissement, sera fonction, d'une part, de ses finances et, d'autre part, de la forme et du fond de votre projet. Pour donner plus de poids à votre projet, vous pouvez présenter votre projet au C.E.S.C.E pour associer cette instance.
- Vous pouvez solliciter la participation de la M.D.L. de votre lycée.
- Répondre à l'appel à projets vie lycéenne diffusé par le délégué académique à la vie lycéenne peut permettre de disposer d'une subvention nécessaire à la mise en œuvre du projet.  
Dossier téléchargeable sur le site académique et disponible en fin de ce livret.

- La Région Nouvelle-Aquitaine peut également financer votre projet grâce à une subvention déjà établie ou par une demande de financement. Pour cela il vous faudra l'aide de votre établissement afin de réaliser cette demande. Retrouvez le guide des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/lycees>



- On pourra aussi mobiliser la « Trousse à projets », qui est la plateforme de financement participatif dédiée aux projets éducatifs et pédagogiques, bénéficiant aux élèves scolarisés de la maternelle au lycée. Elle est à l'initiative du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), de Réseau Canopé, du Crédit coopératif, du Fonds pour une École Solidaire et Innovante (FESI).

### Un projet de végétalisation au lycée Merleau-Ponty

Le C.V.L. du lycée Merleau-Ponty a voulu s'attarder sur les questions de végétalisation dans le lycée afin de permettre aux élèves de vivre dans un meilleur cadre de vie en raison d'une dé-bétonisation du paysage. Grâce à la contribution de l'établissement scolaire, le lycée Merleau-Ponty a pu un large spectre de verdure, dans l'objectif de disposer d'espace extérieur convivial avec les tables notamment.



Pourquoi ensuite ne pas s'engager sur une démarche globale de développement durable et pour une labellisation « Etablissement en Démarche de Développement Durable » (label E3D) ?

## La semaine des différences au Lycée Guy Chauvet à Loudun

La semaine des différences au lycée Guy Chauvet à Loudun a été un projet engagé et inspirant en faveur de la diversité et l'inclusion.

Tout au long de cette semaine spéciale, de nombreuses actions ont été entreprises pour sensibiliser les élèves et encourager le respect mutuel. Des discours captivants, des interventions éclairantes et des séances de sensibilisation ont été organisés pour aborder des problématiques cruciales telles que la discrimination basée sur la couleur de peau, les droits des personnes L.G.B.T., l'égalité homme-femme, la lutte contre le harcèlement et l'intégration des personnes en situation de handicap.

Grâce à cette semaine dédiée aux différences, le lycée Guy Chauvet a créé un environnement plus inclusif et a contribué à la formation d'une génération consciente et ouverte d'esprit.



# 4

## Qu'est-ce que le C.A.V.L. ?

Le C.A.V.L, Conseil Académique à la Vie Lycéenne, est le lieu où les représentants des lycéens d'une académie peuvent échanger avec les représentants du rectorat. Il formule des avis au recteur d'académie sur les questions portant sur le travail et la vie scolaire dans les lycées.

### Au conseil académique de la vie lycéenne


En tant que...  
représentant des lycéens

Le CAVL...

- est présidé par le recteur d'académie
- comprend 40 membres, incluant 20 représentants des lycéens, dont 2 éco-délégués

Quelles missions ?

- Émettre des avis et des propositions afin d'améliorer la vie des lycéens

- 
- ✓ Durée : 2 ans
  - ✓ Scrutin à 1 tour
  - ✓ 2 titulaires de sexe différent + 1 à 2 suppléant(s) de même sexe pour chaque titulaire. Parmi eux, au moins un candidat est inscrit en classe de seconde ou de niveau équivalent.

### Comment être élu au C.A.V.L. ?

Les élections doivent respecter le principe de parité entre les femmes et les hommes.

Le bulletin de vote est constitué par un binôme de 2 candidats titulaires (1 candidate et 1 candidat) et de 2 suppléants par titulaire. Parmi eux, au moins 1 élève est inscrit en classe de 2<sup>nde</sup> ou de niveau équivalent. Lorsque le titulaire est en dernière année de cycle d'études, les suppléants sont inscrits dans une classe de niveau inférieur.

Les binômes ayant obtenu le plus de voix dans la limite du nombre de sièges à pourvoir sont déclarés élus. En cas d'égalité des voix, le binôme comprenant le plus jeune des candidats titulaires est déclaré élu.

Le C.A.V.L. est une des instances lycéennes. Vous allez rencontrer beaucoup de monde (élus, recteur, ...). Vous allez apprendre beaucoup de choses (loi, procédure, budget, etc). C'est une expérience très enrichissante.

Les membres du C.A.V.L. ont l'opportunité de se présenter au C.N.V.L. qui est une instance consultée par le ministre de l'éducation sur les questions portant sur le travail scolaire et la vie matérielle, sociale, culturelle et sportive dans les lycées. Le CNVL est informé par le ministre des grandes orientations de sa politique éducative.

## Au Conseil national de la vie lycéenne

En tant que...  
représentant des lycéens élu au CAVL

Le CNVL...

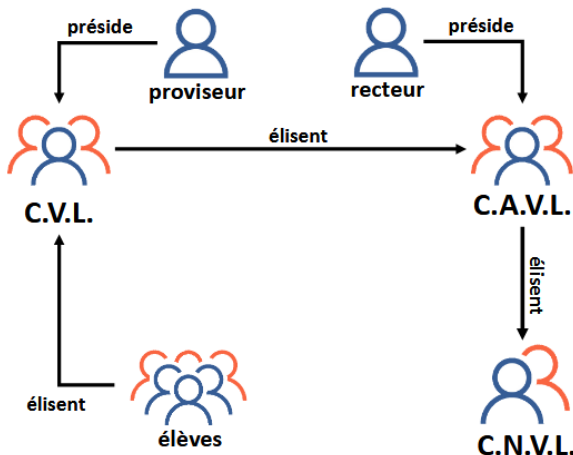
- est présidé par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- comprend 64 membres, parmi lesquels 2 éco-délégués et 4 représentants des lycéens élus au Conseil supérieur de l'éducation

Quelles missions ?

- Donner leur avis et faire des propositions sur les questions de vie scolaire
- Échanger sur les grandes questions de la politique éducative

- ✓ Durée : 2 ans
- ✓ Scrutin à 2 tours
- ✓ 2 titulaires de sexe différent par académie + 1 suppléant de même sexe pour chaque titulaire

Les élections doivent respecter le principe de parité entre les femmes et les hommes. Le bulletin de vote est constitué d'un binôme de 2 candidats titulaires à parité et de 1 suppléant par titulaire. Si le titulaire est en dernière année de cycle d'études, le suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur. L'élection a lieu au scrutin majoritaire uninominal à 2 tours et se fait à bulletins secrets..



# 5

## Constat et conseil



La démocratie scolaire contribue à l'apprentissage de la démocratie comme à l'adhésion de ses valeurs. Elle favorise l'engagement des collégiens et lycéens. Elle repose sur l'échange, le dialogue et l'information qui sont des droits essentiels du citoyen.

La démocratie scolaire encourage les lycéens et les étudiants à construire des projets et à agir en faveur de la vie collégienne ou citoyenne au sein des établissements scolaires.

Cet engagement désintéressé, tourné vers les autres, reste un fondement de la démocratie scolaire, comme de toute démocratie. Utilisons donc notre voix pour faire avancer nos objectifs et faire progresser nos projets à toutes les étapes de notre vie !

En deux mots : « Engagez-vous ! »

C.A.V.L. de l'Académie de Poitiers





**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Annexe : l'appel à projet  
vie lycéenne 2023-2024**



## **APPEL A PROJETS VIE LYCEENNE**

Pour l'attribution d'une subvention du fonds de vie lycéenne par le CAVL

**Année 2023-2024**

Document à retourner à [davl@ac-poitiers.fr](mailto:davl@ac-poitiers.fr)  
accompagné de tout document que vous jugerez utile pour apprécier votre projet

# Appel à projets Vie Lycéenne - Année 2023-2024

## Cahier des charges - Notice explicative

### I. Préambule

*Les dispositions des circulaires n°2014-092 du 16-07-2014 « Favoriser l'engagement des élèves » et n° 2016-132 du 9-9-2016 « Pour un acte II de la vie lycéenne » visent à encourager et à redynamiser les initiatives lycéennes au sein des établissements scolaires, notamment par la mise en place de la procédure d'appel à projets. Cette dernière a pour objet d'attribuer une dotation financière annuelle sur la base de projets spécifiques présentés par le Conseil de la Vie Lycéenne et élaborés sous la responsabilité du chef d'établissement.*

### II. Objectifs

Afin d'aider au bon fonctionnement des CVL des lycées de l'académie, ces derniers sont destinataires d'un appel à projets pour faciliter la réalisation d'initiatives lycéennes.

Cette dotation financière a pour objet d'encourager l'engagement et la participation des lycéens au sein de leur établissement et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Elle sera versée aux établissements dont les projets auront été retenus, à partir de critères arrêtés par les membres du Conseil Académique à la Vie Lycéenne et précisés dans ce dossier. Vous retrouverez dans le dossier de candidature les thématiques à privilégier cette année.

**Il est rappelé que le financement des équipements (mobiliers, travaux d'installation) relève de la Région Nouvelle Aquitaine (et donc pas du CAVL).** Une autre opportunité consiste à élaborer **un projet NEFLE (Notre Ecole faisons-la ensemble).**

Par ailleurs, chaque établissement garde sa liberté d'initiative en matière de cofinancement des projets qu'il souhaite mettre en œuvre.

**Pour les projets relatifs à la santé et à la citoyenneté, le CESCE doit être le partenaire privilégié.**

Il convient d'être attentif à ce que les projets soient élaborés et mis en œuvre par les lycéens : la demande de subvention doit émaner du CVL qui aura délibéré et émis un avis.

Pensez à solliciter toutes les ressources humaines académiques pour la réalisation de ces projets : délégué académique à la vie lycéenne, CLEMI, DAAC, Mission EDD, Pôle valeurs de la République, Pôle médical, corps d'inspection...

### III. Modalités

#### A. Le dépôt de candidature

Toute candidature sera à envoyer au délégué académique à la vie lycéenne par courriel, revêtue de la signature du chef d'établissement et du vice-président(e) du CVL, à l'adresse : [davl@ac-poitiers.fr](mailto:davl@ac-poitiers.fr)

#### B- Attribution des fonds

Une commission composée de membres du CAVL se réunira pour attribuer les fonds de vie lycéenne.

Une notification sera adressée par la DIBAG au chef d'établissement précisant le montant de la subvention accordée par la commission pour les projets de l'année en cours et la suivante.

Un article, des photos, une vidéo (ou toute forme de valorisation) seront attendus à l'issue de l'action pour en rendre compte.



## DOSSIER DE CANDIDATURE

Etablissement : .....  
RNE : .....

Intitulé du projet : .....

### Personnel de l'établissement référent du projet :

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Courriel : .....@.....

### Elu du CVL porteur du projet :

Nom : ..... Prénom : .....

Courriel : .....@ .....

Description du projet (les objectifs, démarche, action, rôle des élèves, communication)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Qui est à l'origine du projet ?

.....  
.....  
.....

Date de début, durée, étapes de l'action, valorisation de l'action ?

.....  
.....  
.....  
.....

### THÉMATIQUES DU PROJET

**Cochez la ou les case(s) correspondant au(x) thématique(s) du projet en identifiant le thème principal par le chiffre « 1 ».**

• Construction des compétences psycho-sociales	
• Lutte contre le harcèlement et toutes formes de discrimination	
• La démarche écocitoyenne et/ou de développement durable	
• La construction de l'esprit critique et la laïcité	
• L'apprentissage de la citoyenneté et/ou la formation des élus, la promotion de l'expression et la communication des élèves au sein du lycée	
• Bien-être des élèves et construction des compétences psycho-sociales	

**A quelle attribution du CVL se réfère l'action ?** ([circulaire n° 2018-098 du 20-8-2018](#) / [circulaire EDD du 27 aout 2019](#) / [Code de l'Education art L121-1](#))

.....  
.....  
.....

**Acteurs et partenaires impliqués dans le projet :**

- De l'établissement (adultes, élèves) : .....
- Délégations et missions académiques ([EDD](#), [CLEMI](#), [DAAC](#), [Pôle Valeurs de la République](#), [Egalité filles-garçons](#) ...) : .....
- Associations : .....
- Autre : .....

**Evaluation du projet :**

- Quels impacts/résultats sont attendus ?  
.....  
.....
- Comment pensez-vous les mesurer ?  
.....  
.....
- Nombre d'élèves potentiellement concernés par l'action ? dans description du projet  
.....  
.....

**Budget prévisionnel** (préciser la nature de chaque poste) :

Dépenses	Recettes
	Autofinancement :
	Partenaires financiers :
	Participation du lycée :
	Subvention demandée au CAVL :
Total :	Total :

**Le CAVL ne pourra financer qu'une partie de l'action, en aucun cas son intégralité.**

 **Le projet a-t-il été présenté en conseil d'administration ?**      **Oui**       **Non**

Fait à  
Signature du Chef d'établissement

le  
Signature du Vice-président(e) du CVL

# Bravo pour votre **Élection !**

**Nous avons hâte de travailler avec vous !**

**Ce guide a été réalisé par Quentin Régnier, à l'appui de travaux engagés par des élus CAVL du mandat précédent, tout particulièrement d'une première version du guide élaborée par Aymeric Arthaud, et relue par l'ensemble du CAVL 2022-2024.**

Merci à l'Académie de Poitiers pour permettre de diffuser ce guide.

Merci Muammark / Freepik pour leurs contributions, notamment la réalisation de logos.

